

DE LA REDEVANCE À LA TAXE D'ORDURES MÉNAGÈRES

CE QUI VA CHANGER POUR LES HABITANTS DE LAGORCE, RUOMS et VALLON PONT D'ARC

Ces 3 communes finançaient le service des ordures ménagères par la redevance. Au 1^{er} janvier 2006, la Communauté de Communes a mis en place le système de la taxe sur l'ensemble du territoire des 15 communes.

La gestion de la redevance nécessitait un suivi permanent des mouvements de la population (déménagements à l'intérieur de la commune, départs à l'extérieur, arrivées de nouveaux habitants, constructions...), ainsi que du nombre de personnes composant chaque foyer, ce qui n'est plus possible à l'échelle d'une communauté de plus de 10 000 habitants.

Changement dans la facturation

Au lieu de recevoir une facture basée sur la composition du foyer, ou la nature de l'activité pour les entreprises et les commerces, c'est le propriétaire des locaux qui recevra le montant global de la taxe d'ordures ménagères à régler, basée sur la valeur locative de ses biens.

Le montant figurera sur la feuille des impôts locaux reçue à l'automne.

Chaque propriétaire répercutera sur ses locataires le montant correspondant à cette taxe.

LE BUDGET 2006 : REFLET DES PREMIÈRES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Fonctionnement : 1 759 412 € comprenant la collecte et le traitement des ordures ménagères, les actions en faveur de l'enfance et la petite enfance, le soutien des services d'aide à domicile, les services de transports locaux (navettes), l'étude habitat OPAH, la participation au Pays de l'Ardèche Méridionale, la communication et le fonctionnement de la structure.

Investissement : 19 340 € correspondant à l'équipement informatique, l'acquisition de logiciels spécialisés et de petit matériel.

Financement : assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spécifique, les dotations de l'Etat, les participations (Caisse d'Allocations Familiales), les subventions (Etat, Région, Conseil Général) et la fiscalité additionnelle locale (pour 2006 montant prévisionnel : 350 000 €).

FONCTIONNEMENT

Notre Communauté de Communes est administrée par un **Conseil Communautaire**, composé de **45 conseillers communautaires titulaires** désignés par les 15 conseils municipaux des communes membres.

Election par les 45 conseillers d'un **bureau** comprenant **1 Président, 10 vice-Présidents et 8 membres**

Mise en place de **10 commissions thématiques** présidées par les vice-Présidents, auxquelles participe l'ensemble des 45 conseillers titulaires et 45 suppléants

LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES COMMISSIONS

Président : Daniel SERRE

vice-Présidents :

- 1 - Geneviève LAURENT - Développement Touristique
- 2 - Pierre PESCHIER - Communication et Grotte Chauvet
- 3 - Max THIBON - Finances
- 4 - Luc PICHON - Développement Economique et aménagement de l'espace
- 5 - Jean Pierre IMMACOLATO - Transfert des charges et Ressources Humaines
- 6 - Josiane DELSART - Relations Pays / Communauté
- 7 - Monique LABROT - Environnement, développement durable, Ordures ménagères,
- 8 - Serge RIBEAUCOURT - Action Sociale et Solidarité
- 9 - Jean POUZACHE - Culture, Sports et Loisirs
- 10 - Roger LOUMAGNE - Voirie Transports Habitat

Les autres membres du Bureau :

Jean-Claude BACCONNIER, délégué aux ressources humaines
Bruno LAURENT, délégué à l'accès aux rivières et aménagement de sites de baignade
Alain CHAMBON, délégué à la communication
Jean-François EGON, délégué à la culture
Christian LANDELLE, délégué aux transports collectifs
Gérard MARRON, délégué à l'habitat
Richard BOUCANT, délégué à la « Voie verte »
André CHALVET, délégué au suivi et traitement des déchets.

Les conseillers communautaires, réunis autour du président Daniel Serre.



La Lettre

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
Terre des Hommes, de la Pierre et de l'Eau

ÉDITO



Créée par arrêté du Préfet le 23 février 2005, notre communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a voté son premier budget le 15 décembre 2005 et a débuté ses actions au 1^{er} janvier 2006, date de son installation dans des locaux communaux à Vallon-Pont-d'Arc, au quartier Ratière.

Notre intercommunalité représente un territoire important regroupant 15 communes, avec un peu plus de 10 000 habitants et une superficie de 29 000 ha. Nos 15 communes ont choisi de travailler ensemble autour d'un projet commun de développement et d'aménagement, basé sur la réflexion menée par l'ADAM (Association de Développement de l'Ardèche Méridionale). C'est un espace de solidarité où des services à la population vont être gérés en commun, dans un souci d'améliorer l'existant et de développer de nouveaux services, dans l'intérêt de tous nos habitants.

Chacune des 15 communes qui la composent dispose d'atouts complémentaires : dynamisme commercial, services des bourgs centres, sites remarquables, et même exceptionnels, avec deux des plus beaux villages de France et trois villages de caractère, accueil touristique, sièges de manifestations culturelles et sportives, qui en font la diversité et la richesse.

Cette diversité se retrouve à travers les 45 conseillers qui forment le conseil communautaire, et les 19 membres du bureau où sont représentées toutes les communes.

Dix commissions thématiques, auxquelles participent plus de 90 élus communaux, travaillent régulièrement sur les principales compétences que les communes ont souhaité mettre en commun au sein de la communauté.

Ainsi, la communauté gère désormais le service des ordures ménagères, les navettes locales de transport pour les personnes âgées, les centres de loisirs et aide au fonctionnement des crèches. Elle représente collectivement les 15 communes auprès du Pays et diverses structures intercommunales, et participe à la réflexion sur l'espace de restitution de la grotte Chauvet.

2006 est une année de transition, où l'organisation territoriale se modifie et où tout se met en place progressivement, et ces services vont être améliorés et développés sur l'ensemble du territoire.

D'autres projets font partie de la réflexion en cours au sein du conseil communautaire, et concernent l'activité économique, l'action touristique à travers les chemins de randonnée, la voie verte, le schéma de cohérence des activités et de loisirs avec le syndicat Ardèche Claire, la voirie d'intérêt communautaire en cours de définition, la mise en place d'un service de contrôle de l'assainissement autonome, l'habitat, les équipements socioculturels et sportifs, la création d'un centre intercommunal d'action sociale.

La construction de notre communauté est en cours, je sais pouvoir compter à cet effet sur les élus communautaires, issus de nos 15 communes, d'horizons et de sensibilité très divers, qui composent autour du président une équipe solide animée d'un fort esprit communautaire.

Je vous souhaite à tous bonne lecture de cette première lettre d'information,

Daniel SERRE
Président

À LA UNE !

La Communauté de Communes a une directrice.

Béregère Bastide est le maillon indispensable entre les élus, les communes, les services administratifs, les usagers...



CONCOURS OUVERT À TOUS

ÉCOLES, COLLÈGES, PARTICULIERS, ASSOCIATIONS...

Dessinez le logo de notre Communauté de Communes !

Ce concours récompensera les meilleurs projets ceux-ci seront présentés lors d'une exposition. Le projet retenu servira de base à la réalisation du logotype de la Communauté de Communes. **Attention**, la date limite d'inscription est fixée au 20 septembre 2006, inscrivez-vous dès à présent auprès de la Communauté de Communes pour recevoir le dossier de participation.

Journal d'informations de la
Communauté de Communes des
Gorges de l'Ardèche

siège social : Mairie de Vallon-Pont-d'Arc

Directeur de la publication : Daniel SERRE.

N° ISSN : en cours

Mise en pages : Grege - Impression : Imprimerie Fombon

Adresse :

Quartier Ratière - BP 46

07150 Vallon-Pont-d'Arc

Tél. 04 75 37 61 13 - Fax 04 75 38 46 81

e-mail :

communesgorgesardeche@wanadoo.fr